



Présidence : Belgique

CONFERENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SECURITE DE 2006

Séance d'ouverture

1. Date : Mardi 27 juin 2006

Ouverture : 10 h 10

Suspension : 11 h 40

Reprise : midi

Clôture : 13 h 05

2. Président : M. L. Carbonez (Belgique)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 1 de l'ordre du jour : SEANCE D'OUVERTURE

a) *Discours d'ouverture prononcé par l'Ambassadeur Luc Carbonez, Directeur de la sécurité européenne au Ministère belge des affaires étrangères, Représentant du Président en exercice de l'OSCE : Représentant du Président en exercice (CIO.GAL/122/06 Restr.)*

b) *Rapport de M. P. Poptchev, Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité, Chef de la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'OSCE : Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FSC.DEL/264/06 OSCE+)*

c) *Interventions : Kazakhstan, Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/635/06/Corr.1 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/652/06 OSCE+),*

Fédération de Russie (PC.DEL/637/06 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/650/06), Biélorussie (PC.DEL/658/06/Corr.1 OSCE+), Conseil de l'Europe (PC.DEL/641/06), Kirghizistan (PC.DEL/656/06 OSCE+), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan et de la Moldavie), Suède (PC.DEL/688/06 OSCE+), Arménie, Turquie (PC.DEL/672/06 OSCE+), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Autriche

4. Prochaine séance :

Mardi 27 juin 2006 à 15 heures, Neuer Saal

Séance de travail I

1. Date : Mardi 27 juin 2006

Ouverture : 15 h 10
Suspension : 16 h 40
Reprise : 17 heures
Clôture : 17 h 55

2. Président : M. K. Bringéus (Suède) (Modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 2 de l'ordre du jour **ROLE DE LA POLICE DANS L'INSTAURATION ET
LE MAINTIEN DE LA SECURITE ET DE LA
STABILITE**

a) *Discours liminaires*

- M. K. Vittrup, Mission des Nations Unies au Kosovo
- M. K. Carty, Chef de l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE (SEC.GAL/107/06 OSCE+)

b) *Interventions* : Modérateur, Roumanie (PC.DEL/639/06) (PC.DEL/640/06), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/651/06), Fédération de Russie (PC.DEL/637/06 OSCE+), Albanie (PC.DEL/642/06 OSCE+), Turquie, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Suède, Force de gendarmerie européenne, ex-République yougoslave de Macédoine, Croatie (PC.DEL/646/06 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/674/06 OSCE+), Egypte (partenaire méditerranéen pour la coopération), Norvège (PC.DEL/653/06 OSCE+), Slovaquie, Arménie

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 juin 2006 à 10 heures, Neuer Saal

Séance de travail II

1. Date : Mercredi 28 juin 2006

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 11 h 40
Reprise : 12 h 10
Clôture : 13 heures

2. Président : M. G. Georgiev (Bulgarie) (Modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 3 de l'ordre du jour : DEFIS DANS L'ENVIRONNEMENT
SECURITAIRE : CONTRIBUTIONS POLITICO-
MILITAIRES, L'ACCENT ETANT MIS SUR LES
PROCEDURES ET LES CONCLUSIONS DU
SEMINAIRE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

a) *Discours liminaires*

- M. T. Ries, Directeur de l'Institut suédois des relations internationales
- M. B. Alvarez del Manzano Albiñana, Commandant du
Commandement opérationnel, Ministère espagnol de la défense
(PC.DEL/606/06/Corr.1 OSCE+)

b) *Interventions* : Modérateur, Italie (PC.DEL/647/06/Rev.1 OSCE+),
Kazakhstan, Arménie, Fédération de Russie (PC.DEL/649/06 OSCE+),
Azerbaïdjan (PC.DEL/675/06 OSCE+), Kirghizistan (PC.DEL/657/06
OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/692/06 OSCE+), Finlande, France (annexe),
Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/668/06 OSCE+), Organisation du Traité de
l'Atlantique Nord, Egypte (partenaire méditerranéen pour la coopération),
Belgique

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 juin 2006 à 15 heures, Neuer Saal

Séance de travail III

1. Date : Mercredi 28 juin 2006

Ouverture : 15 h 10
Clôture : 17 h 55

2. Président : M. L. Zannier (Directeur du Centre de prévention des conflits)
(Modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 4 de l'ordre du jour : UNE APPROCHE COHERENTE DES ACTIVITES
LIEES A L'ALERTE PRECOCE, A LA
PREVENTION/AU REGLEMENT DES CONFLITS,
A LA GESTION DES CRISES ET AU
RELEVEMENT APRES UN CONFLIT

a) *Discours liminaires*
 - Mme A. Kane, Sous-secrétaire générale des Nations Unies aux affaires politiques (PC.DEL/696/06 OSCE+)
 - M. P. Šimunović, Ministre adjoint, Ministère croate des affaires étrangères et de l'intégration européenne (PC.DEL/570/06 Restr.)
 - Mme H. Hernes, Institut international de recherche pour la paix, Oslo (PC.DEL/610/06)
b) *Interventions* : Danemark (PC.DEL/689/06 OSCE+), Autriche-Union européenne (Commission européenne), Modérateur, Irlande (PC.DEL/655/06 OSCE+), Norvège (PC.DEL/662/06/Rev.1 OSCE+), Géorgie, Canada (PC.DEL/659/06 OSCE+), Biélorussie, Suède (PC.DEL/661/06 OSCE+), Serbie, Moldavie (PC.DEL/660/06 OSCE+), Pays-Bas, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/669/06), Suisse (PC.DEL/645/06 OSCE+), Lituanie, Azerbaïdjan (PC.DEL/697/06 OSCE+), Arménie, Turquie, Fédération de Russie, Albanie, Royaume-Uni (PC.DEL/638/06 OSCE+), Mme A. Kane, M. P. Šimunović, Mme H. Hernes

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 juin 2006 à 17 h 55, Neuer Saal

Séance de clôture

1. Date : Mercredi 28 juin 2006

Ouverture : 17 h 55

Clôture : 18 h 10

2. Président : M. L. Carbonez (Belgique)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 5 de l'ordre du jour : SEANCE DE CLOTURE

a) *Point de vue du Président*

Le Président a présenté une analyse préliminaire des résultats de la Conférence.

b) *Exposé succinct*

M. M. Jazbec, Ministre plénipotentiaire du Ministère slovène des affaires étrangères a fait un exposé succinct de la Conférence.

Le Président a formellement clos la Conférence.



Deuxième jour de la quatrième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité
PC.ASRC(06) Journal, point 3 b) de l'ordre du jour

INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC AERIEN ILLICITE DES ALPC

Traitement de la dimension politico-militaire

Pistes de réflexion

Mesures qui pourraient être préconisées dans le cadre d'un guide des meilleures pratiques :

- Contrôle séparé des opérations de transport. L'efficacité et la régularité du contrôle douanier aux points d'entrée et de sortie revêtent en effet une importance particulière dans ce contexte ;
- Contrôle plus systématique, en fonction de la capacité des Etats, des cargaisons en provenance du territoire des Etats ou y transitant, s'il est notifié qu'elles comportent des ALPC et/ou leurs munitions ;
- Contrôle plus systématique, en fonction de la capacité des Etats, des cargaisons en provenance du territoire des Etats ou y transitant, si le plan de vol de l'appareil comporte des pays soumis à embargo des Nations Unies ou des pays situés dans une zone régionale en situation de conflit ;
- Encouragement, dans le cadre d'un partenariat public-privé, du secteur du transport aérien à adopter et promouvoir un code de conduite, définissant les mesures à prendre afin que les documents accompagnant les cargaisons d'armes comprennent des renseignements complets et exacts sur les marchandises transportées et les plans de vol ;
- Examen attentif des accords internationaux et des lois nationales des Etats participants déjà en vigueur dans le secteur des transports aériens, en particulier s'agissant des normes édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'annexe 18 de la Convention de Chicago sur le transport des matières dangereuses et explosives ;
- Incitation des Etats à mieux appliquer les réglementations en vigueur dans l'aviation civile.